



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 24568

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les tarifs de connexion téléphonique à Internet. Le président de l'Assemblée nationale s'est récemment exprimé publiquement pour une baisse significative des tarifs de connexion téléphoniques. Ainsi il s'agit d'éviter que l'accès à Internet ne soit réservé aux ménages les plus aisés. Il est impératif de démocratiser Internet. Le tarif des télécommunications est un premier obstacle à un usage courant. Il lui demande de bien vouloir faire connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

La tarification des communications locales ne peut être établie sans tenir compte du coût d'utilisation du réseau qui est fonction de la durée. Aux Etats-Unis, l'abonnement téléphonique comprend un forfait de communications locales, en étant, de ce fait, beaucoup plus cher qu'en France. Ce mode de tarification pose actuellement problème aux opérateurs locaux qui sont confrontés à l'augmentation de la durée des communications locales due à Internet qui ne leur assure pas pour autant un revenu correspondant et qui provoque la congestion des réseaux. Ces opérateurs s'interrogent sur l'intérêt de maintenir ce modèle économique. France Télécom a fait le choix de proposer des options tarifaires multiples capables, selon les besoins des différentes catégories d'utilisateurs, de réduire de manière significative le coût des consultations sur Internet par l'intermédiaire du réseau téléphonique ou du réseau numérique à intégration de services. Pour un abonnement mensuel de 10 F TTC, l'option « Primaliste Internet » permet, une réduction de 50 % de 22 heures à 8 heures sur le tarif réduit appliqué aux appels vers un numéro Internet choisi lors de l'abonnement : la première heure de connexion coûte 4,36 F TTC et les suivantes 4,20 F TTC. Les clients ont aussi la possibilité de s'abonner au forfait local, utilisable de 18 heures à 8 heures et le week-end. Dans ce cas l'heure de connexion leur revient à 5 F TTC (abonnement de 30 F TTC par mois pour 6 heures de communications locales gratuites). Les deux options, Primaliste Internet et forfait local peuvent se combiner pour optimiser les avantages tarifaires. France Télécom propose également aux particuliers un accès Numéris (équivalent à deux lignes téléphoniques). Pour un abonnement de 169 F TTC par mois, « Numéris Itoo » assure au client une réduction de 40 % sur le prix des communications numériques locales écoulées entre 19 heures et 8 heures du lundi au vendredi, du samedi 12 heures au lundi 8 heures et les jours fériés. La première heure de communication sur Internet coûte 5,23 F TTC et les suivantes 5,04 F TTC. Les professionnels peuvent bénéficier également de l'offre Primaliste Internet ou souscrire à l'option « Avantage Numéris Internet ». Pour un abonnement de 38 F HT par mois, cette option leur permet de bénéficier de 35 % de réduction sur les communications écoulées entre 8 heures et 22 heures du lundi au samedi vers deux numéros d'accès à Internet. Au total, au regard de la combinaison de diverses offres spécifiques concernant le tarif des communications locales de France Télécom, les internautes français bénéficient actuellement de tarifs de connexion à Internet par le réseau téléphonique commuté, qui peuvent être jugés satisfaisants au regard des conditions tarifaires moyennes pratiquées en Europe. Sous l'angle du coût global de l'accès à Internet, en intégrant le prix d'abonnement au fournisseur d'accès, une étude récente de l'Institut de l'audiovisuel et de télécommunications en Europe (IDATE), intitulée l'« Atlas mondial de l'Internet », montre que l'internaute

français dépense environ 154 F par mois pour se connecter à Internet, soit le même montant que son homologue suédois contre 181 F pour l'internaute allemand et 237 F pour l'internaute anglais. Cette comparaison est établie en incluant l'abonnement au fournisseur d'accès, ainsi que 6 heures de connexion au tarif local normal de l'opérateur considéré. Les opérateurs de télécommunications et les opérateurs de réseaux câblés ont aussi entrepris de développer depuis plusieurs mois des expérimentations techniques et commerciales relatives à Internet. Ces expérimentations préparent l'émergence d'une offre commerciale d'accès à Internet sur de nouveaux supports, comme le câble ou le satellite. Ces technologies diffèrent de l'accès à l'abonné via le RTC sur deux points : elles permettent d'offrir des débits beaucoup plus élevés et offrent une tarification forfaitaire et non plus à la durée. France Télécom expérimente ainsi, sur quelques sites, la technologie ADSL, qui permet d'augmenter significativement les débits possibles sur le réseau local constitué de paires de cuivre et d'offrir un accès à haut débit à Internet. Indépendamment des frais d'accès, pour un prix mensuel de 345 F TTC, l'abonnement de base à ce service permet l'accès à Internet pour un temps de connexion illimité. Les câblo-opérateurs proposent des accès forfaitaires à Internet pour des prix variant entre 250 et 350 francs par mois. Ce type d'offre se généralise progressivement et pourrait, à terme, permettre à environ 3 millions de foyers français de se connecter à Internet à haut débit, moyennant une mise à niveau des réseaux câblés. Toutes ces offres proposées par les différents opérateurs doivent respecter les règles de la concurrence, notamment en matière tarifaire. Le développement de l'utilisation d'Internet fait partie des objectifs retenus par le Gouvernement dans le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information. Au-delà des initiatives prises par les acteurs du marché, le Gouvernement s'attache à ce que des internautes bénéficient d'offres tarifaires avantageuses. C'est pourquoi il a demandé à l'autorité de régulation des télécommunications de rechercher, en concertation avec les opérateurs de télécommunications, notamment France Télécom, une solution pour améliorer les conditions tarifaires d'accès à Internet qui soit à la fois respectueuse de la concurrence et plus favorable aux internautes.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24568

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 565

Réponse publiée le : 5 avril 1999, page 2097